

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2016/221 Paraphe : ES
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2016/78</i>	

Nombres de membres :

En exercice : 125

Présents : 73

Votants : 82 (dont 9 pouvoirs)

POUR : 82 (100 %)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le trois octobre deux mille seize, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Monthois, sous la présidence de M. Francis SIGNORET
Date de la convocation : 22/09/2016
M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mme BAUDART, Mme BEGNY, Mme COSSON, Mme COURAULT, Mme FOURCART, Mme HERBAY, Mme JACQUET, Mme LENFANT, Mme LESUEUR, Mme MELIN, Mme MERCIER, Mme PIEROT, Mme RAULIN, Mme VERNEL et M. ADAM, M. ADIN, M. AUDEGOND, M. BARRE, M. BEBIN, M. BIENVENU, M. BOIZET, M. BOUILLON J., M. BOUILLON M., BOXEBELD, M. BROYER, M. CANIVENQ, M. M. CANNAUX, M. CARPENTIER, M. CARTELET, M. COLSON D., M. COURVOISIER CLEMENT, M. DANNEAUX, M. DEGLAIRE G., M. DEMISSY, M. DUGARD, M. ETIENNE, M. FLEURY, M. GODART, M. GOMEZ, M. GROSSELIN, M. HAULIN B., M. HAULIN E., M. JUILLET, M. LACATTE, M. LAHOTTE, M. LAMY, M. LAURENT CHAUVET, M. LESOILLE, M. LOUIS, M. MALVAUX, M. MANCEAUX, M. MAS, M. MATHIAS, M. MEENS, M. MEIS, M. MIELCAREK, M. NIZET, M. OUDIN D., M. OUDIN H., M. PAYEN, M. PHILIPPE, M. PIC, M. PIERSON, M. POTRON, M. QUEVAL, M. RACOUR, M. RAULET, M. RENARD, M. ROBIN, M. SIGNORET, M. SINGLIT, M. THIERION, M. VAIRY.

Représentés : Mme BECHARD donne pouvoir de vote à M. ADIN, Mme PAYEN donne pouvoir de vote à M. ADAM, Mme ROGER donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER, Mme SEMBENI donne pouvoir de vote à M. POTRON, Mme THOMAS donne pouvoir de vote à M. DUGARD et M. BROUILLON donne pouvoir de vote à M. MEIS, M. MULLER donne pouvoir de vote à M. SINGLIT, M. RATAUX donne pouvoir de vote à Mme VERNEL, M. RAUSSIN donne pouvoir de vote à M. MAS.

**OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION CHATEL LOISIRS – MODIFICATION DE LA DELIBERATION
N°DC2014/60 DU 03/07/2014**

Vu les statuts de la 2C2A notamment la compétence « Actions de développement de loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur de la communauté de communes – Soutien, participation à des activités associatives, culturelles, sportives, sociales et environnementales d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération n°DC2014/60 du Conseil communautaire en date du 03/07/2014 attribuant différentes subventions à des associations dont l'association Chatel Loisirs qui bénéficie d'une subvention forfaitaire de 4 680 €, versée sur présentation d'un bilan qualitatif et quantitatif.

Sachant que cette subvention correspond à la création d'une bande dessinée, d'un site internet et de la commémoration du centenaire du fait d'armes du Sergent York (octobre 2018),

Sachant que l'association a déjà engagé des dépenses à hauteur de 12 000 €

Vu la demande de versement formulée par l'association Chatel Loisirs concernant le versement d'un acompte de 50% pour lui permettre de couvrir en partie les dépenses déjà engagées,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- ACCEPTE qu'un acompte de 50 % de la subvention de 4 680 € attribuée à l'association Chatel Loisirs soit versé sur l'exercice 2016.
- PREND ACTE que le solde sera versé en fin d'année 2018 sur présentation d'un bilan qualitatif et quantitatif.
- AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le Président,
Francis SIGNORET

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
et de sa publication ou notification le**

10 OCT. 2016